



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0345

Objet : Aménagement du 2ème étage de la Maison
Intercommunale Emploi - Formation / Modification de
l'AP/CP n°37

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 14
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17.11.21

et affichage le

17.11.21

Secrétaire de séance : Jean-
François CLAPPAZ

Le vendredi 22 octobre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 octobre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Coralie BOURDELAIN à Laurence THERY, Julien LORENTZ à Patrick BEAU, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Michèle FLAMAND, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Annick GUICHARD, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Brigitte SORREL à Christophe ENGRAND, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Annie FRAGOLA,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique emploi-insertion, la communauté de communes s'est engagée à soutenir les actions en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants du territoire.

A ce titre, la construction d'une Maison Intercommunale Emploi - Formation a été actée lors du vote du budget 2020 ainsi que la création de l'AP/CP 37 pour un montant de 3,36 M € TTC.

Cette première estimation de 3,36 M € TTC avait été faite pour la réalisation du RDC et du 1^{er} étage, la destination du 2^{ème} étage n'ayant pas encore été définie.

Après deux réunions du COPIL présidé par M. Roger Cohard, vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion, de la prévention et de la santé, il est proposé que ce second étage soit finalement aménagé en bureaux pour accueillir le personnel de la Direction Autonomie, Santé & Solidarités et en salles de réunions.

Et ainsi créer le maximum de synergies entre tous les acteurs et notamment la mission locale.

Par ailleurs, il est indispensable d'estimer le surcoût lié aux objectifs à venir de la nouvelle réglementation thermique RT 2020 : installation de panneaux photovoltaïques, mise en place de la géothermie...

Le montant global de travaux et de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 3,7 millions € HT **soit 4,44 millions € TTC.** (Sont intégrés les panneaux photovoltaïques + la géothermie + l'ingénierie + les frais d'architecte, du bureau d'études, du contrôleur technique et du CSPS... hors mobilier).

→ Il est donc nécessaire de procéder à une modification de l'AP/CP 37

RDC et 1 ^{er} étage Situation actuelle	Autorisation de programme n°37 (€ TTC)	Crédits de paiements 2020 (€ TTC)	Crédits de paiements 2021 (€ TTC)	Crédits de paiements 2022 (€ TTC)	Crédits de paiements 2023 (€ TTC)	Crédits de paiements 2024 (€ TTC)
	3 360 000	2454	110 000	2 400 000	847 546	0

Bâtiment global dont RT 2020	Autorisation de programme n°37 (€ TTC)	Crédits de paiements 2020 (€ TTC)	Crédits de paiements 2021 (€ TTC)	Crédits de paiements 2022 (€ TTC)	Crédits de paiements 2023 (€ TTC)	Crédits de paiements 2024 (€ TTC)
	4 440 000	2454	110 000	400 000	3 000 000	927546

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président rappelle la volonté de la communauté de communes de dynamiser la politique emploi-insertion et la formation sur le territoire et propose :

- d'acter l'aménagement du 2^{ème} étage de la Maison Intercommunale Emploi – Formation,
- de modifier l'AP/CP 37,
- de l'autoriser à solliciter les subventions relatives au projet, FSE, Contrats de Plan État-Région (CPER) et toutes autres aides publiques jusqu'à hauteur d'un taux maximum de 80%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

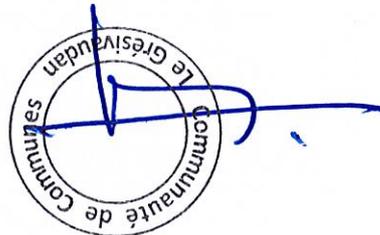
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 22.10.21

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20211022-DEL-2021-0345-DE
Date de télétransmission : 17/11/2021
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Maison Intercommunale de l'Emploi et de la Formation (Pour rappel)

Contexte

- ✓ En 2016, la communauté de communes a fait réaliser une étude sur les difficultés d'accès à la formation que rencontraient les demandeurs d'emploi du Grésivaudan. Les résultats de cette étude avaient notamment confirmé, pour ces populations, un besoin de locaux adaptés à la mise en place :
 - d'actions de formation concernant les savoirs de base (notamment numériques),
 - d'actions de connaissance des métiers,
 - de bilans de compétences.

- ✓ Par ailleurs, les locaux actuels du siège de la Mission Locale Grésivaudan-Alpes-Métropole se révèlent ne plus être adaptés à la croissance d'activité de cet organisme.
Une activité qui ne faiblira pas dans les prochaines années étant donné que le Covid a été très préjudiciable aux jeunes sur le plan de l'emploi.
Il est donc impératif de s'inscrire dans la durée pour les insérer dans la vie professionnelle la plus pérenne possible. C'est un enjeu majeur pour notre territoire.

- ✓ Pour finir, le constat est fait sur le territoire d'un nécessaire rapprochement géographique des structures de l'emploi et de l'insertion sur le territoire pour développer la politique locale de l'emploi et renforcer les liens entre les acteurs impliqués.

Dans ce contexte, la communauté de communes a étudié la faisabilité, dès 2019, de la création de locaux au sein desquels sera installée une maison intercommunale de l'emploi et de la formation du Grésivaudan.

Objectifs	<p>Améliorer l'accueil, le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, salariés et employeurs du territoire par le regroupement, en un seul lieu, de plusieurs structures, outils et dispositifs pour l'emploi, la formation et l'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Un service d'accompagnement pour les jeunes (la Mission Locale Grésivaudan Alpes Métropole),○ Un dispositif d'accompagnement des publics en précarité socio-professionnelle (le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – PLIE) porté par la CCLG avec ses conseillers professionnels, sa conseillère recrutement entreprises et facilitatrice clauses sociales,○ Une orientation vers les partenaires de l'emploi et des permanences de structures (<i>Ohé Prométhée - Cap Emploi, la MIFE Isère, Information recrutement Armée de Terre, Crescendo, Ulysse 38, Auto-école Citoyenne ou encore Wimoov</i>),○ Des prestations diverses en fonction des publics et des besoins du territoire (<i>ateliers et actions de formation collectives, rencontres avec des professionnels, ateliers de recherche d'emploi, manifestations dédiées au recrutement, formations aux savoirs de base, informations sur la VAE, etc...</i>),○ Une mise à disposition de documentation et de postes informatiques en libre-service.
------------------	--

	<p>Proposer aux organismes de formation, aux entreprises, aux partenaires de l'emploi, aux collectivités et aux directions de la CCLG, des locaux adaptés à la mise en place d'actions de formation (savoirs de base, notamment numériques, connaissance des métiers, bilans de compétences, ...) : 2 salles de formations seront mises à disposition.</p> <p>Développer l'animation territoriale pour l'emploi et la formation par la mutualisation des compétences et des ressources.</p>
Publics bénéficiaires	<p>Demandeurs d'emploi, jeunes, salariés, scolaires, créateurs d'entreprise, acteurs de l'économie sociale et solidaire, employeurs, personnes à mobilité réduite, agents publics, ...</p>
Descriptif de la structure	<ul style="list-style-type: none"> • La maison sera sise rue Emmanuel Mounier à Crolles, en face de la Maison Familiale et Rurale (MFR), sur un terrain de 4 175 m² (<i>concernant le foncier, mise à disposition d'une partie d'une parcelle communale de la part de la commune de Crolles dans le cadre d'un bail à construction à l'euro symbolique pour une durée de 99 ans</i>), • Elle sera composée de bureaux, de salles de réunions, d'une salle multimédia, de salles de formation.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Livraison prévisionnelle du RDC et 1^{er} étage, • 2024 : Livraison prévisionnelle du 2^{ème} étage.
Fonctionnement de l'équipement	<p>Coordination Le responsable du service inclusion, prévention et emploi-insertion de la Direction Autonomie, Santé et Solidarités sera le coordonnateur et l'animateur de la structure.</p> <p>Accueil Il sera assuré par un agent intercommunal (accueil du public, réservation des salles, ...),</p> <p>Projet d'établissement Afin d'anticiper un partenariat efficace entre les différents acteurs de l'emploi-insertion du territoire et dans l'objectif de mutualiser de futures actions, une réunion de présentation du projet leur sera assurée en 2022.</p>
Subventions prévisionnelles	<p>FSE, Contrats de Plan État-Région (CPER) et toutes autres aides publiques jusqu'à hauteur d'un taux maximum de 80%.</p>